

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-16-3-8

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONVENTIONS DE COOPERATION AVEC LA REGION ALSACE POUR L'EXPERIMENTATION D'UN TITRE DE TRANSPORT INTEGRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet de convention cadre multipartenariale de coopération relative à l'expérimentation de titres intégrés zonaux à l'échelle du territoire alsacien valable sur tous les réseaux de transport en commun opérant dans la Région et autorise le Président à la signer,
- approuve la version nouvelle de la « convention de groupement de commande pour l'élaboration de documents de communication visant à promouvoir l'usage des titres de transport intégrés en Alsace pour les voyageurs occasionnels » et autorise le Président à la signer **et prend acte de la caducité de la « convention multipartenariale de coopération pour l'élaboration de documents de communication visant à promouvoir l'usage des titres de transport intégrés en Alsace pour les voyageurs occasionnels » approuvée par délibération n° CP 2009-11-3-5 de la Commission Permanente du 4 septembre 2009,**

- approuve la participation financière du Département au marché de prestation de service pour la campagne de promotion du ticket 24 heures, conformément à la précédente délibération du 4 septembre 2009, pour un montant prévisionnel de 5 500 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions